

SESSION ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021 à 18 heures.

Date de convocation : 20 Novembre 2021.

Affiché le : Novembre 2021

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN, le 26 NOVEMBRE, à 18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis. FARNIER Isabelle. DUBREUIL Pascal. MICOURAUD Laurence. DUVERNEUIL Dominique. BODDART Francis. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul. BUFFAT Virginie**

ABSENTS : **Yves CARISTAN est absent excusé.**

Laurent LEBOURGEOIS à donner procuration à Francis CIPIERRE.

SECRÉTAIRE : **Laurence MICOURAUD est désignée secrétaire de séance.**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 29 Octobre 2021. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

◇ DELIBERATION N° 2021 / 045 : AVENANT CHANTIER GENDARMERIE

L'avenant de la gendarmerie concerne l'entreprise Mathieu & CIE pour le revêtement de sol de la chambre du logement 4, le carrelage d'un montant de 3848.49 € HT soit 4678.19 TTC sera remplacé par un sol souple d'une valeur de 2681.24 HT soit 3217.49 € TTC, d'où une moins-value de 1460.70€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant du chantier de la gendarmerie

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cet avenant.

◇ DELIBERATION N° 2021 / 046 : Renouvellement 2022 au C.D.A.S

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la loi 2007-209 du 19 février dernier qui instaure le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux. En effet, depuis le 21 février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. Ce droit existait déjà depuis de nombreuses années pour la fonction publique d'état et hospitalière.

Le Maire, informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 Février 1992, d'un **COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE** de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion. Le CDAS propose des prestations départementales en complément des actions du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le CDAS et le CNAS offrent une soixantaine d'aides et de prestations pour un coût égal à 1,20 % de la masse salariale

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Membres présents : F. CIPIERRE - I. FARNIER - P. DUBREUIL. L.MICOURAUD – D. DUVERNEUIL – F. BODDART- D. DAUMENS – JP. BALLOUT – V. BUFFAT.

- Décide l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS 24),

- S'engage à inscrire au Budget 2022 le montant total de la cotisation,

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

◇ **DELIBERATION N° 2021 / 047 : ENGAGEMENT RELATIF au PROJET D'ATLAS de la BIODIVERSITE.**

Considérant les actions de sensibilisation et de prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales, une implication conséquente des élus locaux est nécessaire.

Pour ce faire, le syndicat Mixte du Bassin de l'Isle envisage de s'appuyer sur différentes structures tels que des associations locales de protection de l'environnement, d'animation territoriale, etc.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle et l'association «Pour les Enfants du Pays de Beleyme » ont déposé et animeront ce projet. Ils seront à l'initiative des démarches mais également à l'écoute des élus locaux et des riverains impliqués dans le projet.

De nombreuses actions seront entreprises telles que des animations avec le grand public, les scolaires et autres ALSH, des démarches de sciences participatives, des enquêtes, des études confiées à des spécialistes, etc.

En point d'orgue du projet et également pour compenser tout ou partie de l'empreinte carbone, le syndicat et la commune et les partenaires locaux du projet réaliseront des travaux de restauration ou de mise en valeur. Ces chantiers participatifs pourront être de plusieurs natures :

- Plantation de haies, de ripisylve,
- Création d'un sentier de découverte des orchidées,
- Restauration de mares, etc.

Ce projet ABC du Bassin de l'Isle 2021 permet d'initier une dynamique de projets environnementaux. Cela peut être le point de départ de projets individuels ou collectifs : restauration / préservation de milieu, Territoire Engagés pour la Nature, restauration des Trames Verte et Bleue, etc.

Le Syndicat sera également présent pour poursuivre ces actions et les pérenniser.

Une participation forfaitaire de 500€ est demandée à la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE

Pour information, l'enveloppe globale de ce projet est de 295 845 € dont 34 837 € d'autofinancement du syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité l'engagement relatif au projet d'atlas de la biodiversité

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette démarche.

◇ **DELIBERATION N° 2021 / 048 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CNP ASSURANCE**

Monsieur Le Maire explique que les contrats d'assurances relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2022.

◇ **DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2021 / 049 : SUBVENTION LYCEE d'EXCIDEUIL**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2021 n'étaient pas dans la bonne imputation
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : SUBVENTION DU LYCEE Entretien Autres bâtiments Subvention aux fonctionnements associations	615228 11	200,00	6574 11	200,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT				

◇ **DELIBERATION N° 2021 / 050 : PROPOSITION DE DELIBERATION CONCERNANT L'OBJECTIF DE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS DE LA « LOI CLIMAT ET RESILIENCE »**

- Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;
- Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;
- Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUI ;
- Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret ;

Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE :

- Partage cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale ;
- Déclare qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé- qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- Demande que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE la proposition de délibération concernant l'objectif de zéro artificialisation nette des sols de la « loi climat et résilience »

◇ **DELIBERATION N° 2021 / 051 : URNE ELECTORALE**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2022 n'étaient pas dans la bonne imputation
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : URNE ELECTORALE Installation chaudière gendarmerie Autres immobilisations corporelles DEPENSES - INVESTISSEMENT	0105 95	172.87	2188 21	172.87

◇ **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS :**

- **Visite des Fours à Chaux** : Lors de la Commission Culture CCILAP du 13/11/2021, présidé par Pierre Thibaud, et qui se tenait dans la salle des fêtes de Saint-Martial une présentation des fours à chaux (implantation, histoire, techniques, perspectives) en Visio-projection a été effectuée suivie d'une visite sur place (haut et bas). Cette présentation a suscité l'intérêt des participants. Une démarche d'inscription à l'ISMH pourrait être engagée permettant d'accéder à des subventions de l'État complétées par la Région ou le Département.

- **Point Gendarmerie** : Le maître d'œuvre nous annonce un retard d'un mois dans la livraison de la gendarmerie lié aux travaux de plâtrerie. L'entreprise en charge de ce lot ne respecte pas le planning et est régulièrement absente dans les réunions de chantier. Étant donnée l'incidence sur les loyers à percevoir en 2022, M. le Maire demande au maître d'œuvre que les pénalités de retard soient appliquées.

M. le Maire propose également que le portail d'entrée soit remplacé, celui qui est en place actuellement présente des faiblesses anormales au niveau encrage dans les murs. Le devis initial doit être réactualisé (5640€ TTC).

- **Paniers des anciens** : Les paniers ont été commandés, ils seront distribués le samedi 8 Janvier 2022 dans la journée. 89 personnes sont concernées par ces colis. Dominique DUVERNEUIL, conseillère municipale qui a suivi le projet explique que les colis seront pris en charge pour la distribution par les différents élus. Cette action remplace le repas de fin d'année qui ne peut avoir lieu étant donné le contexte sanitaire actuel.

- **Distribution des jouets de Noël** : Comme l'année dernière, la traditionnelle remise de cadeaux au pied du sapin n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire actuelle. Les jouets ont été commandés et une action de communication, avec une distribution de flyers sera réalisée dans les jours à venir. Le père Noël effectuera la distribution de cadeaux en porte à porte aux enfants de 3 à 11 ans le samedi 18 décembre.

- **Visites de l'Église** : L'église peut être visitée les week-ends, la porte de celle-ci reste ouverte les samedis et dimanches.

- Chèque Sport Dordogne – Périgord :

- L'assemblée départementale a mis en place une aide exceptionnelle de 25 euros, à destination de tous les collégiens scolarisés en Dordogne ou au jeunes âgés entre 11 et 16 ans et domiciliés en Dordogne. Ce chèque-Sport Dordogne a pour but de soutenir une activité sportive encadrée. **Pour bénéficiaire de cette aide, les représentants légaux du jeune doivent télécharger et compléter le document prévu à cet effet via le lien suivant : <http://demarche.dordogne.fr>**

- Bornage le 8 décembre :

- Le Bornage du chemin de Las Gertas et des fours à chaux de la Rebière est prévu le 8 décembre par le Géomètre, les convocations ont été envoyées par celui-ci aux personnes concernées.

- Visite des pompiers :

- Une manœuvre des pompiers est prévue le 2 décembre 2021 aux Fours à Chaux.

- Vente Boulangerie :

- Les diagnostics du bâtiment ont été réalisés, l'agence a besoin d'informations administratives afin de lancer le processus de vente. Cette affaire suivie par Yves Caristan.

- Visite du Sous-Préfet :

- Le 23 novembre la municipalité a accueilli le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nontron ainsi que les Conseillers Départementaux : Corinne DUCROS et Bruno LAMONERIE. Dans un 1^o temps a eu lieu une présentation de la commune avec un point sur le chantier de gendarmerie ainsi que sur les projets avenir, suivi ensuite de la visite de l'entreprise DURBAN et de la gendarmerie.

- Réunion lycée :

- Une réunion s'est tenue le vendredi 19 novembre à Excideuil en présence des élus du secteur, du Député, de la Conseillère départementale, les proviseurs des différents établissements scolaires locaux et l'inspecteur d'académie. L'objet de cette réunion était de mettre en place des solutions pour revitaliser le lycée d'Excideuil devant la perte régulière d'effectifs, ceux-ci préférant partir sur Périgueux ou Saint Yrieix alors que cet établissement présente de nombreux atouts qualitatifs au niveau de l'éducation. Un des projets consisterait à labelliser l'internat en « internat d'excellence ».

- Arrêtés de circulation :

- M. le Maire informe qu'il doit prendre deux arrêtés de circulation :
 - Une interdiction de stationner et de circuler pour les engins à moteur au niveau des Farges, cela concerne le « Sentier du Moulin » entre le hameau et la Loue. Cet arrêté résulte de nombreux problèmes de voisinage.
 - Le deuxième concerne la rue de la Gondie, dans le bourg, entre les intersections de la rue de l'église. Les véhicules de plus de 3,5t seront interdits de circuler. Certains véhicules trop encombrants empruntent cette portion de rue et accrochent régulièrement des bâtiments.

La séance est levée a 19h50

Liste des membres présents : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. DUBREUIL. MICOURAUD. DUVERNEUIL. BODDART. LEBOURGEOIS. DAUMENS. BALLOUT. BUFFAT.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
CIPIERRE Francis		
FARNIER Isabelle		
CARISTAN Yves		
DUBREUIL Pascal		
MICOURAUD Laurence		Secrétaire de séance
DUVERNEUIL Dominique		
BODDART Francis		
LEBOURGEOIS Laurent		P.P
DAUMENS Daniel		
BALLOUT Jean-Paul		
BUFFAT Virginie		